

[Introduction]

[Situation du passage] A la fin de la déduction des jugements de goût, Kant examine la question de savoir si le beau a un intérêt. Le beau procure certes un plaisir immédiat; mais sert-il quelque fin plus élevée? Joue-t-il un rôle important dans notre vie? Kant attribue deux intérêts. Le premier, l'«intérêt empirique», concerne l'homme en tant qu'animal *social*. Le goût, l'appréciation du beau, manifeste le sens commun, c'est-à-dire la capacité de connaître autrui. C'est pourquoi cultiver son goût permet de se rendre sociable. Cet intérêt est servi avant tout par le beau dans l'art. Le second intérêt, qui nous intéresse ici, est «l'intérêt intellectuel» du beau. Il concerne l'homme en tant que personne morale, et s'attache exclusivement au beau dans la nature. [Thèse] Kant soutient que la beauté de la nature encourage les espoirs de l'homme vertueux. [Plan du texte] Il établit dans un premier temps une analogie entre la satisfaction esthétique et la satisfaction morale. Bien que distinctes, les deux satisfactions ont en commun d'être désintéressées. Il montre ensuite comment le fait qu'il y ait du beau dans la nature procure une satisfaction d'ordre moral, celle de pouvoir espérer que la nature s'accorde avec notre devoir.

[Première partie]

Le texte présente d'abord une analogie entre la satisfaction esthétique et la satisfaction morale.

[l. 1-6]. La satisfaction liée au beau, selon Kant, est une satisfaction désintéressée. Les jugements de goût sont portés «sans concepts»: ce n'est pas parce qu'un objet est reconnu comme un homme, ou comme un homme parfait en tant qu'homme, ou comme ayant tel ou tel rapport de proportions, qu'il est jugé beau. Le jugement est indépendant des concepts appliqués à l'objet; et il n'est pas susceptible de démonstration. Kant dit que «la satisfaction» est «dans le simple fait de porter un jugement sur [des formes]». Il y a deux idées ici. D'une part, le «simple fait de porter un jugement» fait allusion au libre jeu de l'imagination et de l'entendement dans l'expérience du beau: les formes présentées semblent évoquer un concept, mais sans qu'un concept précis puisse être appliqué. L'objet semble alors être fait pour être connu, et cela procure une satisfaction. D'autre part, le fait que le jugement porte sur des «formes» distingue, selon Kant, le beau de l'agréable. Dans l'agréable (le plaisir pris à goûter du miel, par exemple), la satisfaction est indépendante de concepts, mais elle est liée à la matière de l'objet, et requiert son existence. Au contraire, le beau tient à la simple forme. Kant ajoute que «de cette satisfaction, nous faisons en même temps une règle pour chacun»: lorsque nous jugeons qu'un objet est beau, nous nous attendons à ce que tous s'accordent avec nous sur ce jugement. Néanmoins, l'universalité de cette sensation «ne se fonde[nt] pas sur un intérêt.» Si j'ai faim, et que je sais qu'une pomme particulière me nourrira, alors j'ai un intérêt pour cette pomme, et sa possession me procurera une satisfaction. De même, si je sais que tout homme désire se nourrir, et que cette pomme pourrait nourrir un homme, alors je peux conclure que tout homme aurait une satisfaction à posséder cette pomme. Mais rien de tel n'a lieu dans le jugement de goût, selon Kant: ce n'est pas parce qu'un objet serait utile à quelque chose, que je le juge beau. Reconnaître cette utilité nécessiterait d'ailleurs de lui appliquer un concept (comme celui de pomme, dans l'exemple précédent). Le plaisir pris au beau est donc un plaisir exceptionnel, qui n'est dû ni à la satisfaction d'un intérêt immédiat (agréable) ni à celle d'un intérêt médiat (utile).

[l.7-16]. La satisfaction liée à la loi morale est également, selon Kant, désintéressée. Kant s'oppose aux morales du bonheur, selon lesquelles les actes ou les volontés sont moralement bonnes quand elles mènent à une fin: le bonheur. Le bonheur est simplement la totalité de ce qui nous intéresse: la santé, avoir des amis, du savoir, des biens, etc. Selon Kant, les volontés sont moralement bonnes lorsqu'elles pourraient servir de loi universelle (l. 10-11). La moralité est donc déterminée sur la simple «forme» des «maximes pratiques» (l.9), elle n'est pas fondée sur nos intérêts (l.13). Mais lorsque nous reconnaissons qu'une volonté pourrait servir de loi, elle s'impose à nous comme un devoir. C'est en ce sens que Kant dit que le jugement moral «produit un intérêt» (l.13): dès lors que

notre devoir s'impose à nous, nous éprouvons une satisfaction à le remplir.¹ Le sentiment moral est donc également un plaisir exceptionnel, qui n'est lui aussi indépendant des intérêts de l'utile et de l'agréable. Le goût et le sentiment moral sont néanmoins indépendants, pour Kant. Lorsqu'un acte suscite un plaisir d'ordre moral, c'est parce qu'on a reconnu qu'il se conformait à la loi morale. Cette reconnaissance requiert un concept de l'acte (c'est un acte de charité désintéressée, par exemple). Il ne s'agit donc pas d'un plaisir immédiat comme dans le cas du beau.

[*Seconde partie, plan détaillé*]

[*Thèse*] Le fait qu'il y ait du beau dans la nature montre que la nature peut s'accorder avec notre satisfaction désintéressée, ce qui conforte les espoirs du vertueux.

[*l. 17-20*] La raison pratique produit un espoir que la nature se conforme à la morale. (La raison pratique produit deux intérêts: a) immédiat, à agir selon notre devoir, b) médiat, à réussir dans ces actions. (a) ne dépend que de nous, mais (b) dépend de la nature. La raison pratique nous fait espérer que (b) sera réalisé: que le monde nous permettra de réussir nos bonnes actions, que les vertueux seront récompensés.)

[*l. 20-30*] Dans le beau naturel, il y a un accord entre la nature et une satisfaction désintéressée, qui vaut pour tous. Cet suscite un intérêt moral. L'argumentation de Kant est lacunaire ici: la beauté de la nature n'est pas la *bonté* de la nature qu'espère le vertueux. Mais on pourrait défendre son idée (ou l'interpréter) ainsi: la beauté de la nature est un «indice» de bonté. Point important: la beauté n'a cette signification que si elle est naturelle, non-intentionnelle. Le fait qu'un artiste fasse intentionnellement qqch de beau ne me dit pas que la *nature* elle-même pourrait s'accorder avec moi.

[*l. 30-36*] Éprouver une satisfaction, non pas simplement devant tel ou tel bel objet naturel, mais devant *le fait qu'il y ait* de beaux objets dans la nature, manifeste une disposition vertueuse, une disposition à éprouver la satisfaction qu'on éprouve lorsque qqch de moralement bon est réalisé.

[*Conclusion*]

Kant distingue fortement le beau du bien. La beauté n'est pas la bonté, et il ne faut pas être bon pour faire l'expérience du beau. Néanmoins, Kant soutient que l'existence du beau dans la nature a un intérêt du point de vue moral. Il manifeste une bonne disposition de la nature à notre égard. Et l'homme vertueux, qui ne peut qu'espérer que la nature l'aidera à réaliser ses fins, y trouve un réconfort.

¹ Hors commentaire: la loi morale agit de deux façons sur la sensibilité. D'abord, elle produit le *respect* (une sorte de crainte devant la loi). Celui-ci consiste à réduire l'influence des intérêts 'sensibles' (des désirs) sur notre volonté, et il vient dès qu'on perçoit la loi morale. La seconde est le *sentiment moral*, qui est la satisfaction éprouvée lorsque la loi morale est réalisée (par nous et par autrui).